

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ SAINT-CYRILLE-DE-WENDOVER**

**AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR**

Est par les présentes donné par le soussigné, Directrice générale, secrétaire, trésorière de la susdite municipalité ;

**RÈGLEMENT # 480** Règlement numéro 480 décrétant un emprunt de 1 700 000 \$ et une dépense de 1 700 000 \$ pour l'agrandissement et la rénovation de la caserne de pompier;

Que le règlement identifié ci-haut a été adopté par les membres du conseil municipal lors de la séance extraordinaire du 11 Avril 2022;

Que le dit règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH) en date du 11 Mai 2022

Qu'un avis du Ministère a été émis en ce sens en date du 11 Mai 2022, date à laquelle ledit règlement est entré en vigueur.

**AVIS PUBLIC** est en outre donné;

Que ce règlement est actuellement déposé au bureau municipal où toute personne intéressée peut en prendre connaissance sur les heures d'affaires, soit 8:30 à 12 :00 et 13 :00 à 16 :30 heures.

Donné à Saint-Cyrille-de-Wendover,  
Ce 24 Mai 2022

Signé :

Lyne Rivard  
Directrice générale, greffière, trésorière